

Spécial Mouvement Intra
Résultats

Sommaire :

- 1) **Compte rendu de la CAPA du 13 juin et bilan mouvement intra**
- 2) **Déclaration SNES-FSU CAPA du 13 juin**

1) Compte rendu de la CAPA du 13 juin et Bilan du mouvement intra académique.

Lors du mouvement inter académique, **6 collègues de l'académie d'Orléans-Tours ont obtenu une mutation et 14 sont entrés dans l'académie dont 11 sont des néo titulaires sortant de centres de formation.** 38 postes étaient vacants à l'issue du mouvement inter contre 35 l'année précédente. Aux 6 sortants de l'académie, il faut ajouter 3 collègues copsy qui obtiennent un poste de DCIO (tableau d'avancement au grade de directeur).

20 demandes de mutation à l'intra ont été formulées (16 demandes en 2015, 8 en 2014, 15 en 2013, 12 en 2012, 15 en 2011, 21 en 2010, 24 en 2009, 29 en 2008, 35 en 2007, 30 en 2006). Les demandes ont été faites par :

- 14 entrants
- 6 collègues en poste fixe

Pour le même régime indemnitaire entre psychologues du 1er et du 2d degré, SIGNEZ LA PETITION : <http://petitions.snes.edu/?petition=34>

L'augmentation des demandes est essentiellement due à un calibrage plus favorable et à l'entrée de 14 collègues dans l'académie.

Sur les 20 demandes, 16 ont été satisfaites (14 demandes sur 16 en 2015, 7 sur 8 en 2014, 15 sur 15 en 2013, 8 sur 12 en 2012). **9 ont obtenu leur mutation sur leur vœu n° 1, 2 sur le vœu 2, 1 sur le vœu 3, 1 sur le vœu 4, 2 sur le vœu 5, 1 sur le vœu 6.**

Le département le plus demandé est comme les autres années, l'Indre et Loire.

Vœux par département

Département	Nb de premier vœux pour ce département
18	5
28	1
36	0
37	9
41	2
45	3

Barres d'entrée par département (dernier entrant) :

Département du Cher (18)	121 (21 en 2015, 51,2 en 2014, 21 en 2013, 360,2 en 2012, 21 en 2011, 51,2 en 2010, pas d'entrant en 2009)
Département de l'Eure et Loir (28)	251,2 (121 en 2015, 21 en 2014, 21 en 2013, 292,2 en 2012, 35 en 2011, 71 en 2010, 161,2 en 2009)
Département de l'Indre (36)	21 (pas d'entrant en 2015, 2014, 2013, 2012, 2011 et 2010)
Département de l'Indre et Loire (37)	110 (328,2 en 2015, 411,2 en 2014, 121 en 2013, 58 en 2012, 161,2 en 2011, 553,2 en 2010, 590,2 en 2009)
Département du Loir et Cher (41)	Pas d'entrant (121 en 2015, 51,2 en 2014, 55 en 2013, pas d'entrant en 2012 et 2011, 101,2 en 2010, 180 en 2009)
Département du Loiret (45)	21 (21 en 2015, pas d'entrant en 2014, 21 en 2013, 124 en 2012, 38 en 2011, 110 en 2010, 100 en 2009)

Il ne reste aucun TZR.

A l'issue du mouvement intra 2016, ce sont 25 postes de copsy qui sont vacants (23 en 2015, 28 en 2014, 25 en 2013, 22 en 2012). Après une baisse en 2015, le nombre de postes vacants augmente en 2016 alors que les entrées dans l'académie sont plus nombreuses car il y a plus de copsy qui sont devenus DCIO. Les postes vacants sont concentrés sur 3 départements : 13 dans le 45, 9 dans le 28 et 3 dans le 36.

Et il faut ajouter tous les rompus de temps partiels, les décharges syndicales, les congés longue maladie.... ce sont l'équivalent de, au minimum, 40 temps plein vacants.

Postes vacants et rompus de temps partiels par CIO

Ce tableau ne prend pas en compte les congés divers, il s'appuie sur des informations connues à ce jour. Le GT sur les compensations des rompus de temps partiels et les dotations complémentaires se tiendra le 16 juin.

	Postes vacants après le mouvement intra	Rompus de temps partiel
CIO de Bourges		0,2 + 0,6 (décharge syndicale)
CIO de St Amand		
CIO de Vierzon		0,2
CIO de Chartres	4	0,2 + 1 congé formation
CIO de Châteaudun	2	
CIO de Dreux	3	
CIO de Nogent le Rotrou		
CIO de Châteauroux	1	0,8
CIO Le Blanc		
CIO d'Issoudun	2	
CIO de Chinon		1 congé maternité en septembre
CIO d'Amboise		0,5 congé formation
CIO de Joué		0,2
CIO de Loches		
CIO de Tours		1,7
CIO de Blois		1,8
CIO de Vendôme		
CIO de Romorantin		0,4
CIO de Gien	3	0,2
CIO de Montargis	4	
CIO d'Orléans		0,371 (décharge syndicale)
SAIO	2 +1	
CIO d'Orléans la Source		
CIO de Pithiviers	3	
Dronisep		

Evolution depuis 2004

Année	Entrants mouvement inter	Sortants mouvement inter	TZR	Postes vacants à l'issue du mouvement intra	Départs retraite	Nombre de contractuels
2004	19		17	0		5
2005	23	10	19	0		6
2006	8		18	0		6
2007	11	5	17	0	6	7
2008	5	5	11	4	6	Entre 8 et 10
2009	5	4	5	8	8	Entre 20 et 25
2010	6	6	2	15	8	
2011	7	5	2	18	5	Entre 25 et 30
2012	1	0	2	22	4	Sup à 30
2013	9	11	1	25	3	Sup à 30
2014	6	5	0	28	4	Sup à 30
2015	12	7	0	23	1	Sup à 30
2016	14	6 + 3 copsy devenus Dcio	0	25	2	40

Postes de DCIO

7 Co-psy ont postulé sur le Tableau d'avancement de Dcio et 3 ont obtenu un poste dont 2 dans l'académie d'Orléans-Tours.

Le poste de Dcio de Nogent a été supprimé et celui de Gien créé par redéploiement.

2 Dcio sont partis à la retraite : Chartres et Nogent.

Tous les postes de DCIO sont pourvus :

- les postes de Chartres et de Châteaudun au 1er mouvement
- les postes de Gien, Issoudun et Le Blanc au 2ème mouvement (ceux de Gien et d'Issoudun sont pourvus par des collègues de notre académie).

Un poste de DCIO a été créé à Pithiviers mais n' a pas été mis au 2ème mouvement contrairement à celui de Gien. Il est à noter que sur le CIO d'Orléans qui ne possède qu'un n° UAI (Ex RNE), les 2 postes de DCIO sont conservés.

Affectation des contractuels le 1er juillet:

Le Snes-FSU a obtenu que l'affectation des copsy contractuels soit mise à l'ordre du jour de la Commission Consultative Paritaire des contractuels du 1er juillet, en présence de 2 experts, un du Snes appartenant à la catégorie copsy et un du Sgen. Les documents nous parviendront avant la CCP.

Si nous avons une vision claire des postes vacants à l'issue du mouvement intra, il n'en est pas de même pour les rompus de temps partiels En effet, cela peut évoluer encore notamment des collègues mutés qui demanderaient un temps partiel. Si des rompus de temps partiel sont accordés en cours d'année, le Rectorat remplacera en fonction des moyens disponibles. Par contre, tous les congés (maladie, maternité...) seront remplacés. Tous les contractuels qui nous ont fait parvenir une fiche de dialogue, seront contactés à l'issue de la CCP du 1er juillet.

Révision de notes

Aucune révision de notes n'a été formulée cette année.

Congé Formation

3 collègues ont obtenu un congé formation pour l'année 2016/2017 : 1 à 100% pour 10 mois, 1 à 50% (à partir de janvier 2017 à juin 2017) et 1 à 30% sur 12 mois.

Poste profilé au SAIO

Nous rappelons que le poste profilé n' a pas été mis au mouvement. Il est occupé par une collègue contractuelle « coordonnatrice départementale détachée dans le 45 » ! Contrairement à l'année précédente, un appel à candidature a été lancé par le Rectorat. Une enseignante a postulé mais obtenu un avis défavorable. Si la lutte contre le décrochage est un objectif important, cela ne doit pas servir de prétexte à des redéploiements de moyens. Il vaudrait mieux créer des postes notamment de co-psy et mettre l'accent sur la prévention.

Questions diverses :

- Le Snes-Fsu a interpellé le Rectorat sur la question des appellations des lieux d'affectation figurant sur les documents du mouvement : Amboise et Loches sont appelés antennes alors que Nogent apparaît comme CIO. Le CIO d'Orléans apparaît sous l'intitulé « CIO et Orléans la Source ». Le Rectorat reconnaît que cela est source de confusion et qu'il sollicitera le Ministère pour rectifier.
- Nous avons à nouveau manifesté notre étonnement sur le fait que les antennes du 37 deviennent points d'accueil alors que toutes les antennes du 45 deviennent CIO d'Etat. Le 45 passe ainsi de 3 DCIO à 5.
- Situation de Nogent : contrairement à l'engagement de la Rectrice de compenser la suppression du poste de DCIO par un poste de copsy, il n'y aurait qu'une dotation complémentaire de 50%. Le compte n'y est pas.
- Nous avons dénoncé le fait que le Rectorat profitait du remplacement d'un contractuel nommé à l'année par un autre contractuel, pour réduire la durée de ce contrat d'un 1,5 mois alors que les CIO sont ouverts une grande partie des vacances. La DPE s'est engagée à revoir cette question et semble avoir entendu notre requête.
- Dans les documents du Rectorat, les 13 postes du CIO d'Orléans centre apparaissaient comme bloqués afin d'éviter des mesures de carte scolaire et pour que les collègues conservent leurs postes.
- CIO de Romorantin : La DCIO sera nommée à titre provisoire au CIO de Pithiviers et le poste de Romorantin sera proposé dans un 1er temps aux collègues copsy inscrits sur le tableau d'avancement au grade de DCIO, ce sera donc un faisant fonction qui assurera la direction au 1er septembre.

2) Déclaration SNES-FSU CAPA du 13 juin 2016

Cette année scolaire se termine sur un bilan très contrasté. Il y a des avancées significatives avec la concrétisation du corps unique de psychologues de l'éducation dont la création devrait être annoncée au 1er trimestre 2016/2017. La 1ère promotion devrait sortir en 2018. Mais nous butons sur un point très important qui est le régime indemnitaire.

Alors que les psychologues du premier degré recevraient une indemnité de 2000 euros annuels (1200 euros d'ISAE + 834 euros d'indemnité pour fonctions particulières), les co-psy resteraient bloqués à 583 euros avec un horaire hebdomadaire supérieur de 3H, 3 semaines de permanence à assurer durant les congés et l'assistance aux conseils de classe et autres réunions en soirée, sans aucune rémunération supplémentaire et souvent sans possibilité de tout récupérer ! Comment dans un même corps, pourrait-il y avoir de telles injustices de traitement ?

Le Snes ne se satisfait pas de promesses d'augmentation ultérieure et demande comme première étape l'alignement de l'ISOE sur celle des enseignants (soit 1200 €) et dès la création effective du corps l'alignement des deux régimes indemnitaires ! Il en va aussi de l'attractivité de notre spécialité au futur concours !

L'autre élément de régression est la fermeture ou la fusion de CIO qui se poursuit et touche progressivement toutes les académies, alors que l'on parle de plus en plus de décrochage scolaire, d'accompagnement des élèves avec bienveillance, d'inclusion des élèves en situation de handicap...

Concernant notre académie, tous les Conseils Départementaux se sont désengagés. Le Snes-Fsu tient à porter ici l'inquiétude et le questionnement des personnels sur plusieurs points :

- à quelle hauteur seront les budgets des CIO devenus Etat ? Permettront-ils de remplir correctement nos missions et d'accueillir dans de bonnes conditions le public dans les CIO ? Quelle sera l'enveloppe des frais de déplacement notamment celle des CIO qui ont une zone rurale très large, certains co-psy de CIO d'Etat ne commencent leur permanence pas avant octobre faute de moyens.
- Les CIO devenus Etat conserveront-ils leurs locaux ou devront-ils les partager ? Quel en sera le loyer ? Pour ceux qui déménageront, quel sera le calendrier ?
- Quel matériel sera conservé ?

Le Snes-Fsu souhaite obtenir un point d'étape pour chacun des CIO à gestion départementale devenu Etat avec des réponses précises à toutes les questions que se posent les personnels.

Concernant le CIO de Nogent-Le-Rotrou qui sera relogé dans un lycée, Mme le Recteur dans un courrier daté du 21 avril, précise que des dispositions seront prises pour que les moyens en co-psy soient préservés grâce au déploiement des rompus de temps partiel pour la rentrée 2016 mais qu'en sera-t-il à la rentrée 2017 ? Le Snes-Fsu demande que cela ne se fasse pas au détriment des autres CIO.

Concernant de façon plus générale tous les points d'accueil (Nogent, Amboise et Loches), nous souhaitons avoir l'assurance qu'ils seront bien maintenus au-delà de la rentrée scolaire 2016/2017. Le Snes-Fsu demande que tous les congés soient remplacés comme les autres années et que les contrats de contractuels remplacés par d'autres contractuels en cours d'année, couvrent bien la période du précédent contrat (c'est à dire jusqu'au 31 août). Nous rappelons que les CIO sont ouverts pendant les vacances scolaires).

Dans l'académie après le mouvement intra, ce sont 25 postes vacants contre 23 en 2015 (28 en 2014, 25 en 2013, 22 en 2012) avec des inégalités entre départements, le 28 et le 45 concentrent 22 des 25 postes vacants. La situation stagne et elle est bien évidemment le résultat de recrutements insuffisants (même si le nombre de postes au concours a augmenté). Par contre sur le terrain, les personnels ne voient pas leurs conditions de travail changer. Bien au contraire, elles se dégradent : de plus en plus d'élèves en situation difficile à prendre en charge, des heures supplémentaires impossibles à rattraper, des pressions pour réduire les déplacements dans les établissements du fait de frais de déplacement insuffisants et pour certains collègues, l'incertitude quant au devenir de leur lieu de travail.

Aux 25 postes vacants, il faudra bien évidemment ajouter tous les rompus de temps partiels, congé formation, congé maladie... On devrait atteindre les 40 voir plus équivalents temps plein non pourvus. Le Snes-Fsu demande comme tous les ans que l'affectation des contractuels co-psy soit traitée lors de la CCP de juillet.

Nous dénonçons également le poste à profil au SAIO qui est en fait, un détachement à la DSDEN du 45. C'est un détournement des moyens académiques vers un département.

Demain mardi 14 juin sera jour de grève contre la loi travail, loi qui vise d'abord à modifier le code du travail et à remettre en cause des acquis sociaux. Les agent-es de la Fonction publique sont concernée-s, par solidarité bien sûr mais aussi par les régressions qui pourraient être transposées dans le secteur public (dialogue social, rapport national/local, temps de travail). La loi de juillet 2010 sur le « dialogue social » dans la Fonction publique prévoit que les accords « locaux » visent à transposer les accords validés au niveau national et ne peuvent qu'en améliorer les dispositions. Faire primer les accords locaux dans la Fonction publique conduirait à fragiliser encore un peu plus l'égalité de traitement des citoyens dans l'accès au service public ou celle des agent-es entre eux. Par ailleurs, nombre de règles inscrites dans le statut sont la transposition de dispositions du code du travail, auquel nous avons parfois recours en matière de temps de pause ou de repos par exemple.

Le Snes-Fsu appelle tous les personnels à faire grève et à participer aux manifestations.